



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 31 janvier 2022, à 19h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Jean Martel, maire (téléconférence)

M<sup>me</sup> Isabelle Bleau, conseillère (téléconférence)

M. Raouf Absi, conseiller (téléconférence)

M<sup>me</sup> Josée Bissonnette, conseillère (téléconférence)

M<sup>me</sup> Anne Barabé, conseillère (téléconférence)

M. François Desmarais, conseiller (téléconférence)

M<sup>me</sup> Magalie Queval, conseillère (téléconférence)

M<sup>me</sup> Jacqueline Boubane, conseillère (téléconférence)

M<sup>me</sup> Lise Roy, conseillère (téléconférence)

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

M. Roger Maisonneuve, directeur général (téléconférence)

M<sup>me</sup> Marie-Pier Lamarche, greffière (téléconférence)

**Ouverture de la séance et moment de réflexion**

---

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

... La greffière a dressé un certificat de convocation à la présente séance, lequel est déposé aux archives.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

220131-E-1

**Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220131-E-2

**Modification de l'article 1 du Règlement 2021-361 décrétant des travaux de construction d'un complexe multisport de même qu'une dépense de 30 498 206 \$ et un emprunt de 23 498 206 \$ nécessaire à ces fins afin d'y spécifier l'adresse des travaux**

---

Il est proposé de remplacer l'article 1 du Règlement 2021-361 décrétant des travaux de construction d'un complexe multisport de même qu'une dépense de 30 498 206 \$ et un emprunt de 23 498 206 \$ nécessaire à ces fins par le suivant :

1. Le conseil municipal est autorisé à exécuter ou faire exécuter les travaux de construction d'un complexe multisport décrits dans l'estimation jointe au présent règlement comme annexe 1 sur le lot six millions trente-neuf mille neuf cent soixante-huit (6 039 968) cadastre officiel du Québec dont l'adresse est le 565, boul. de Mortagne à Boucherville. La Ville de Boucherville a acquis ce lot de la Commission scolaire des Patriotes aux termes d'un acte reçu devant Me Benoît Prud'homme, notaire, le 15 décembre 2017 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Chambly sous le numéro 23 564 620.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Parole aux membres du conseil**

---

La parole est accordée aux membres du conseil.

220131-E-3

**Levée de la séance**

---

Il est proposé de lever la présente séance à 19 h 03.

\_\_\_\_\_  
Jean Martel, maire

\_\_\_\_\_  
Marie-Pier Lamarche, greffière